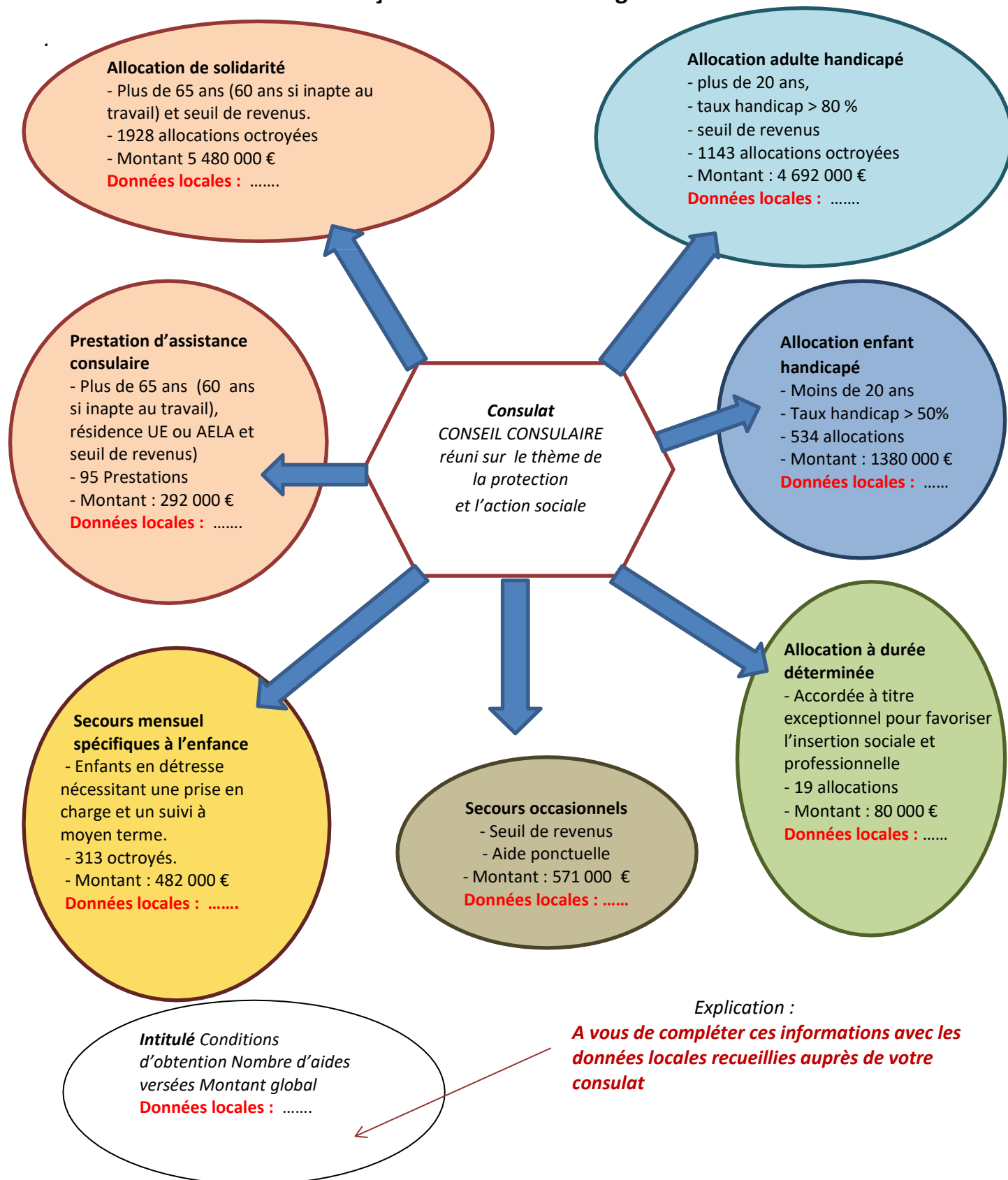


En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

Données 2018

1. Allocations versées aux Français résidents à l'étranger



Explication :

A vous de compléter ces informations avec les données locales recueillies auprès de votre consulat



Aide-mémoire Action sociale

septembre 2019

En quoi consiste l'aide sociale apportée par les consulats aux Français vivant à l'étranger ?

Attention : ajouter les Secours occasionnels pour un montant de 571 000 €

2. Autres modes d'intervention en faveur des Français de l'étranger :

Subventions aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) autrement dit les sociétés de bienfaisance qui distribuent des aides aux Français en difficulté qui s'adressent à elles (ou leur sont adressés par les associations de Français) : elles ont la souplesse qui manque aux CCPAS pour accorder des aides qui n'entrent pas dans le cadre décrit au premier paragraphe. Montant attribué : 453 000 € à 78 associations.

Centres médicaux sociaux : 11 centres situés dans des pays où l'offre de soins est déficiente ont reçu 186 500 €

Rapatriements sanitaires ou pour indigence : Le nombre de Français rapatriés en 2018 (résidents ou de passage à l'étranger) s'est élevé à 177, tous types de rapatriements confondus (77 pour motif sanitaire, 100 pour indigence) pour un coût global de 603 602 €
France horizon, ex CEFR, comité d'entraide aux Français rapatriés, est le partenaire incontournable de la DFAE pour ces rapatriements.

Contribution au financement de la prise en charge partielle de la troisième catégorie de la CFE :

Depuis 2015, la participation du MEAE a diminué progressivement pour finalement aboutir, en 2018, à une participation de 580 532 € soit environ la moitié du coût de cette mesure.

En 2018, le dispositif de la « 3ème catégorie aidée » a bénéficié à 2 077 adhérents pour un coût global d'environ 1,748 M€, dont 1,052 M € au titre des allègements de cotisations. On note une baisse du nombre d'adhérents par rapport à 2017

Les bénéficiaires se répartissent entre 640 salariés, 322 travailleurs non-salariés et 1 115 inactifs. 67 % d'entre eux se trouvent en Afrique et en Océanie, 22 % en Asie et 11 % en Amérique.

En marge de l'action sociale a été créé le fond de Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Etranger-STAFE qui pallie la suppression de la réserve parlementaire. Certains projets sont à but social ou caritatif. Les projets associatifs ont été soumis à l'avis des conseils consulaires, puis étudiés par la commission nationale du STAFE réunie le 28 septembre 2018. Le total des subventions versées au titre du STAFE en 2018 s'élève à 1 755 845 €.

En tout, en 2018, ce sont **13 021 685 € (4032 allocataires et PAC + secours occasionnels + Aides exceptionnelles)** qui ont été dépensés pour l'action sociale par la DFAE.

A noter qu'en 2013 il était de 16 534 000 € pour 4896 allocataires et PAC)

Le montant total des demandes présentées par les CCPAS en 2019 s'est élevé à 14 154 886 €. Ce montant est inférieur à celui enregistré en 2018 (14 591 855 €), mais supérieur aux moyens ouverts (12 933 010 €). Des réajustements des budgets sollicités ont été effectués sans toutefois parvenir à limiter le total des demandes au cadre prévu.

Ainsi, à l'issue de la Commission permanente, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018 s'élèvent à 13 427 184 € (soit + 0,2% par rapport à 2018) pour 3 977 bénéficiaires (soit - 1,4% par rapport à 2018). La proportion de nouveaux entrants est de l'ordre de 11%. Les femmes représentent 54% du dispositif global. L'âge moyen des bénéficiaires est de 66 ans chez les adultes et de 11 ans chez les enfants.